

Prix Condorcet-Dessaulles 2020 : Honneurs aux défenseurs de la Loi sur la laïcité

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Montréal, le 1^{er} février 2021 – Lors de son assemblée générale annuelle et virtuelle tenue le 31 janvier 2021, le Mouvement laïque québécois a honoré les sept témoins experts et témoins de fait qui ont témoigné pour la défense lors du procès contre la validité de la Loi sur la laïcité de l'État. Le Prix Condorcet-Dessaulles institué par le MLQ en 1993 afin de souligner la contribution marquante d'une personne ou d'un groupe de personne à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec a été remis aux personnes suivantes :

Monsieur Djaafar B. (parent), Madame Nadia El Mabrouk (parent), Madame Ensaf Haïdar (parent), Monsieur François Dugré (parent), Madame Ferroudja S.(parent), Monsieur Jacques Beauchemin (témoin expert en sociologie) et Monsieur Georges-Auguste Legault (témoin expert en éthique professionnelle).

« Je sais pertinemment qu'il fallait une bonne dose de courage et de volonté des parents pour aller témoigner publiquement dans le cadre du procès et se faire contre-interroger par les avocats adverses, et même par le juge, sur leur vie personnelle et sur la sincérité de leurs convictions et sur la véracité de leurs témoignages » a déclaré Me Luc Alarie, procureur du MLQ, lors de la remise du prix. « Il en est de même pour nos deux experts, les professeurs Jacques Beauchemin et Georges-Auguste Legault, qui ont accepté de fournir gracieusement leurs services professionnels et produire des rapports d'experts pour éclairer le tribunal sur les enjeux auxquels sont confrontés les parents dans l'exercice de leurs droits d'assumer l'éducation morale de leurs enfants à l'école publique. C'est grâce aux témoignages de ces 7 personnes que le MLQ a pu présenter une preuve sérieuse pour contrer les prétentions des parties adverses » a ajouté Me Alarie.

Selon le nouveau président élu du Mouvement laïque québécois, Monsieur Daniel Baril, « il est justifié de décerner le Prix Condorcet- Dessaulles aux cinq parents et à nos deux experts quel que soit le jugement qui sera rendu puisque leurs contributions sont essentielles à la défense de la liberté de conscience des usagers des institutions publiques, première raison d'être de la laïcité de l'État. »

Janette Bertrand (2003), Pierres Bourgault (2001) et Dr Henry Morgentaler (1994) qui ont tous fourni une contribution importante pour l'avancement de la laïcité au Québec font partie des personnalités publiques ayant reçu le prix Condorcet-Dessaulles.

-30-